



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 20 numéro 7

La Fête nationale à Lac-Édouard

Juillet 2026

Dans ce numéro :

En raison d'une météo peu collaboratrice, le comité organisateur de la Fête nationale a décidé de déplacer toutes les activités prévues (dîner et jeux) au gymnase du Centre communautaire. Ce fut une sage décision puisque la pluie est tombée tout l'après-midi.



À l'intérieur, il y eut le salut au drapeau présenté par monsieur Larry Bernier. Notre mairesse madame Annic Bouchard a prononcé le discours patriotique. Dominic Amyot et Line Gervais étaient les porte-drapeaux.

Pas moins de quarante personnes ont partagé un délicieux lunch préparé par un groupe de bénévoles. De gauche à droite : Line Gervais, Sylvain Desaulniers, Linda Milette, Johanne Harvey et Luc Bernard.



Pendant ce temps, Julie Beaulieu agrémentait le tout par ses différents choix musicaux.



Et bien sûr, il y avait une séance de maquillage offerte par notre dévouée bénévole Marjelaine Chabot.



La Fête nationale à Lac-Édouard	1
Calendrier des activités à venir	3
Modes de paiement pour les taxes municipales	4
Mise à l'eau des embarcations au quai municipal	
Un nouveau Conseil d'administration pour ADELE	5
Demander ou gérer un permis d'embarcation de plaisance (PEP)	
À Lac-Édouard, notre principale menace : les incendies de forêt	6
Balade en ponton	7
Bienvenue à la bibliothèque municipale	
Une visite au magasin général	
Début des activités aquatiques / Les plaisanciers invités à la prudence	8
Cours de français abrégé	
Une partie de pétanque... Ça vous intéresse !	
Conseil - Santé	9
Activités aquatiques dans les eaux naturelles	
Coordonnées de la Mairie	10
Dates des assemblées municipales pour l'année 2026	
Défibrateurs Externes Automatisés (DEA)	

La Fête nationale à Lac-Édouard (suite)

Au cours de l'après-midi, différents jeux ont permis aux participants de bien s'amuser et d'échanger davantage comme on peut le constater sur les photos ci-dessous.

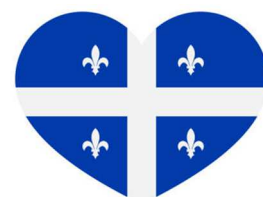


Pour le souper, le groupe s'est déplacé au Domaine Lac-Édouard où, au son de la musique et des chansons de Michel Villeneuve, Serge Richard et Pierre Verrette, tous ont pu déguster un excellent repas.



Un grand merci à tous les participants
et aux membres du comité organisateur.
Annic Bouchard, mairesse

À l'an prochain !



Calendrier des activités à venir

Juillet 2026

Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables.

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		 14 Conseil municipal 18 h	15	16	17	18
19	 20	21	22	23	24	25
26	 27 3 ^e versement taxes muni- cipales 	28	29	30	31	



Troisième versement pour le paiement des taxes municipales le lundi 27 juillet 2026

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Août 2026						1
2	 3	4	5	6	7	8
9	 10	 11 Conseil municipal 18 h	12	13	14	15 Balade en ponton



Cueillette des ordures ménagères, SVP, veuillez respecter le poids maximal de votre sac à déchets, sinon, il ne sera pas ramassé. Pensez à nos employés qui font la cueillette manuelle.

POIDS MAXIMAL
DE 6,8 KG / 15 LBS



De plus, tous vos sacs à déchets doivent être placés dans une poubelle fermée ou dans un bac solide car nos amis les ratons laveurs ou autres animaux se feront un plaisir de les répandre sur le sol.
Merci de votre collaboration !

Modes de paiement pour les taxes municipales

Les comptes de taxes de 300 \$ et plus pourront être payés en 3 versements. De plus, ils pourront être payés en ligne auprès de votre institution financière.

Il y a 4 possibilités pour payer votre compte de taxes.

- 1- Nous vous invitons à effectuer votre paiement auprès de votre **institution bancaire**,
- 2- Faites-nous parvenir un **chèque par la poste en incluant votre bordereau**,
- 3- **Vous pouvez payer en argent comptant** au bureau.
- 4- Si vous payez en faisant un **un virement Interac**, voici comment procéder en suivant les indications suivantes :
 - **Identification** : Municipalité de Lac-Edouard ▪ **Courriel** : agente@lacedouard.ca

Dates des versements

1^{er} : 27 février 2026

2^e : 27 avril 2026

3^e : 27 juillet 2026



Nous ne disposons d'aucun terminal Interac, il est donc impossible de payer à l'aide d'une carte à nos bureaux ou par téléphone.

Mise à l'eau des embarcations au quai municipal

Voilà ! La station de lavage des embarcations (située au garage municipal, 111, chemin Côté) et la barrière d'accès à la rampe de mise à l'eau sont opérationnelles.



Plusieurs citoyens et visiteurs se sont déjà pré-valus de ces services afin de préserver la qualité de l'eau du lac Édouard.

Tout utilisateur doit avant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée ou non-motorisée sur le lac Édouard, procéder au lavage de cette embarcation, du moteur, de la remorque, du vivier, de la cale et de tout compartiment susceptible de contenir ou d'accumuler de l'eau ainsi que de la partie du remorqueur immergée lors de la mise à l'eau. Le lavage doit se faire à la station de lavage municipale, afin d'obtenir un coupon donnant accès à la rampe municipale et servant de preuve de lavage.

Voici les tarifs pour l'utilisation de ces services, payables par carte de crédit ou de débit.

- Lavage : 15 \$
- Mise à l'eau : 15 \$ (gratuit pour les citoyens de Lac-Édouard avec leur carte d'accès RFID)
- Stationnement : 15 \$ par jour, parc Grégoire-Descarreaux et près du 111, chemin Côté (gratuit pour **les citoyens de Lac-Édouard**. Veuillez laisser une copie de votre carte RFID sur le pare-brise de votre auto).
- Trio : 30 \$ (lavage, mise à l'eau et stationnement)

Toutes ces mesures ont pour objectif de protéger notre magnifique plan d'eau,

Jean Bernier, conseiller municipal et Richard Lapointe, agent de développement rural

Un nouveau Conseil d'administration pour A.D.E.L.E.

Lors de son AGA, tenue le 28 juin dernier, l'Association du Développement Écologique du Lac Édouard (ADELE) s'est dotée d'un nouveau CA. Cinq postes étaient à combler. Les membres présents ont élu mesdames Francine Baril, Linda Milette et Line Gervais ainsi que messieurs André Gignac et André Lesage.

Une résolution a été adoptée remerciant madame Hélène Lemonde et monsieur Bertrand Richer pour toutes les énergies qu'ils ont consacrées à la mission d'ADELE.

On a aussi profité de l'occasion pour souligner l'apport remarquable de madame Lucie Bacon, une bénévole depuis les premières heures d'ADELE. (1992)



Après cette assemblée générale, les membres du CA ont nommé les membres de leur comité exécutif : André Gignac, président, Sylvain Desaulniers, vice-président, Line Gervais, secrétaire, Dominic Amyot, trésorier, les autres administratrices-teurs sont : Francine Baril, André Lesage et Linda Milette.

Après 34 ans d'existence, ADELE s'assure d'une excellente relève.

Demander ou gérer un permis d'embarcation de plaisance (PEP)

Pour les propriétaires d'embarcation de plaisance, Transports Canada a apporté des changements récemment.

Changements récents :

- Tous les permis d'embarcation de plaisance, qu'ils soient nouveaux, transférés ou renouvelés, sont **valides pendant cinq ans**.
- Les permis sans date d'expiration comportent désormais une date d'expiration.
- Des frais de 24,41 \$ sont exigés pour toute demande de permis d'embarcation de plaisance, qu'il s'agisse d'un nouveau permis, d'un renouvellement, d'un transfert ou d'un duplicata.
- Vous devez mettre à jour les renseignements relatifs à votre permis dans un délai de 30 jours (la mise à jour est gratuite).
- À compter du 31 décembre 2027, un permis d'embarcation de plaisance sera requis pour les embarcations de plaisance à propulsion éolienne d'une longueur de plus de six mètres.

Pour obtenir plus d'informations, prière de consulter les liens ci-dessous :

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/permis-immatriculation-batiments/permis-embarcation-plaisance/demander-gerer-permis-embarcation-plaisance/demander-gerer-permis-embarcation-plaisance-pep>

<https://www.pcl-pep.snbsservices.ca/1001/PubWeb/CheckLicenseExpiryDate.aspx?lang=fr-CA>



À Lac-Édouard, notre principale menace : les incendies de forêt

Avant de vous rendre en forêt,
vérifiez le danger d'incendie

- en consultant notre site Internet
(<https://sopfeu.qc.ca>)

POUR BIEN COMPRENDRE LE DANGER D'INCENDIE



À Lac-Édouard,
la forêt nous entoure.

Le danger d'incendie renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie. L'ajout d'une cinquième classe (très élevé) permet à la SOPFEU de diffuser des données plus précises lorsque le danger d'incendie s'accroît et de mieux informer la population.

BAS

Incendie de faible intensité à propagation limitée.

Il s'agit du bon moment pour effectuer vos brûlages, si cela est permis par votre municipalité.

MODÉRÉ

Incendie de surface se propageant de façon modérée, qui se contrôle généralement bien.

Faites des feux de petite dimension sur le sol minéral.

ÉLEVÉ

Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse, avec allumage intermittent des cimes, qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre.

Avant d'allumer, vérifiez la force des vents. Ne faites pas de brûlages.

TRÈS ÉLEVÉ

Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes. Les conditions au front de l'incendie sont au-delà de la capacité des équipes terrestres.

Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles.

EXTRÊME

Incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et peut devenir incontrôlable.



Évitez de faire des feux.

Tous les feux à ciel ouvert requièrent un permis de brûlage. **Les feux d'artifices sont des feux à ciel ouvert.**

Les mégots de cigarette jetés dans la végétation, dans un pot de fleurs ou en bordure de la route peuvent causer un incendie.



Les feux extérieurs doivent obligatoirement se faire dans un foyer conçu à cet effet, sur patte et avec pare-étincelles, conformément à la réglementation en vigueur.

AVANT DE VOUS RENDRE EN FORÊT, CONSULTEZ LE DANGER D'INCENDIE



- sur nos panneaux d'inséparabilité officiels,
- sur notre site Internet,
- sur notre application mobile,
- ou en vous abonnant à notre envoi quotidien par courriel.

LES ÉTAPES ESSENTIELLES POUR UN FEU DE CAMP RÉUSSI:

- 1 Préparez votre feu dans un endroit dégagé et à l'abri du vent
- 2 Surveillez constamment votre feu
- 3 Éteignez en l'arrosant deux fois plutôt qu'une



Balade en ponton

Une balade de ponton, en compagnie de la mairesse madame Annic Bouchard, aura lieu sur le lac Édouard, **le 15 août 2026**.

Le thème de cette randonnée sera : « Les Années 80 ». Toute la population est invitée à se joindre à ce cortège d'embarcations. **Plus de détails vous seront transmis dans le Tour du Lac du mois d'août.**



Bienvenue à la bibliothèque municipale

Durant la période estivale, prenez le temps de venir bouquiner à la bibliothèque. Romans, bandes dessinées, documentaires ou périodiques n'attendent que vous. En consultant le Babillard, découvrez une liste de livres publiés récemment.



Bien que situées dans la Section Jeunes, les revues Les Débrouillards, Les explorateurs et Wapiti contiennent des informations qui sauront plaire aux petits et aux adultes.



« Apprendre à lire, c'est allumer un feu ; chaque syllabe épelée est une étincelle. » Victor Hugo

Une visite au magasin général



Depuis plusieurs années, nous sommes présents pour répondre à vos besoins. De plus, au deuxième étage de notre magasin général, le Centre d'interprétation historique vous permettra de vous renseigner sur notre histoire.

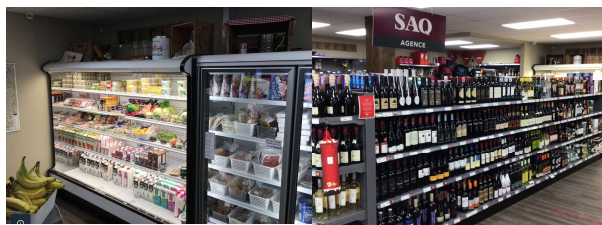
Avez-vous besoin d'un cadeau de dernière minute ? Profitez des créations de nos artistes locaux.

ADELE, Brillora, Les Amies d'Édouard et Les Coffrets de Lorraine ont sûrement un présent qui saura vous plaire.

Continuons d'encourager notre Coop en achetant à notre Magasin général et en faisant nôtre ce slogan :

À Lac-Édouard, l'achat local d'abord !

Épicerie, Bières & Vins



Articles de plein air

Quincaillerie



Essence & Borne de recharge



Droit d'accès aux ZEC

Une borne d'enregistrement vous permet de payer votre enregistrement aux ZEC

- Ménokéosawin,
- Kiskissink et
- Jeannotte.



Profitez de notre pavillon situé derrière le magasin général pour relaxer à l'abri des moustiques.

Début des activités aquatiques - les plaisanciers invités à la prudence



Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec sont de retour sur les plans d'eau pour assurer la sécurité des plaisanciers et vacanciers qui seront de plus en plus nombreux à pratiquer des activités aquatiques pendant la saison estivale 2026.

En tout temps, pour leur sécurité, les citoyens sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau ou qu'ils se trouvent aux abords des lacs, rivières et autres plans d'eau. De plus, ils sont invités à suivre les consignes de sécurité suivantes :

- Avoir l'équipement obligatoire à bord de votre embarcation et en vérifier l'état avant votre départ.
- Porter un gilet de sauvetage en bon état et de taille adéquate en tout temps.
- Avoir un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF, etc.).
- Prévoir son itinéraire et consulter la météo avant de partir.
- Avoir avec soi une carte des plans d'eau.
- Informer quelqu'un du votre plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation et personnes à bord, etc.)
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie.
- Méfiez-vous de l'immersion en eau froide.

Un petit rappel : Les infractions et les conséquences de la conduite avec les **capacités affaiblies** par l'alcool et/ou la drogue sont les mêmes qu'en voiture.

Pour de plus amples informations concernant votre type d'embarcation, les règles de sécurité nautique et de l'équipement obligatoire nécessaire à bord, consultez le guide de sécurité nautique au : <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm>. De plus, vous pouvez communiquer avec un patrouilleur nautique de votre poste de police local.

Cours de français abrégé

Doit-on dire : « À Lac-Édouard » ou « Au lac Édouard »

Récemment, un citoyen nous a écrit concernant ces deux expressions; laquelle est la bonne ?

Les deux formulations sont correctes mais tout dépend de ce dont il est question.

1. Si vous voulez dire que vous allez à la pêche sur le lac Édouard, vous devez dire « Je vais pêcher au lac Édouard » et on écrit lac avec un « l » minuscule et sans trait d'union entre « lac » et « Édouard ».



2. Si votre intention est de nous dire que vous allez au village de Lac-Édouard ou ailleurs dans la Municipalité de Lac-Édouard, vous devez dire « Je vais à Lac-Édouard » et on écrit Lac avec un « L » majuscule et un trait d'union entre « Lac » et « Édouard ».

Merci à ce citoyen, son interrogation nous a permis de clarifier les deux expressions.

Une partie de pétanque... ça vous intéresse !

En face du quai municipal, dans le Parc Grégoire-Descarreaux, deux terrains de pétanque ont été aménagés pour le bénéfice de toute la population. Profitons de cet emplacement pour venir s'amuser entre amis.

Pierre Arseneault, directeur général



Conseils Santé - Activités aquatiques dans les eaux naturelles

Toutes les eaux naturelles (lacs, rivières, fleuves) contiennent des micro-organismes. Certains d'entre eux peuvent causer des problèmes de santé.

Lors d'activités aquatiques :

- Évitez d'avaler de l'eau.
- Évitez la baignade si vous avez une plaie ouverte.
- Essuyez-vous bien à la sortie de l'eau.
- Lavez-vous les mains avant de manger.
- Prenez une douche dès que possible après votre activité.

Avant toute activité, vérifiez l'apparence de l'eau :

- S'il y a beaucoup **de courant** ou si **l'eau a l'air sale ou douteuse**, ne pratiquez pas d'activités aquatiques.
- **Une eau verte ou avec de l'écume à la surface** peut indiquer la présence de cyanobactéries (algues bleu-vert). Dans ce cas, ne touchez pas à l'écume et ne laissez pas votre animal jouer dans l'eau.
- Un aspect huileux peut indiquer la présence de produits pétroliers.
- Au moins une journée après la fin d'un épisode de pluie, évitez le contact direct avec l'eau (p. ex. baignade, ski nautique, planche à voile, planche à pagaie). Les pluies importantes favorisent la pollution de l'eau par des matières fécales (rejets d'eaux usées).

Principaux effets sur la santé :

SI VOUS AVALEZ DE L'EAU CONTAMINÉE	SI VOUS ENTREZ EN CONTACT AVEC DE L'EAU CONTAMINÉE
Risque de gastroentérite: vomissements, diarrhée, maux de ventre, parfois accompagnés de fièvre. Problèmes parfois graves.	Risque de démangeaisons (<i>rash</i>) ou de rougeurs et d'infection aux yeux, aux oreilles et aux plaies existantes.
Si vous présentez ces symptômes après avoir pratiqué une activité aquatique, consultez Info-Santé 811, ou votre pharmacienne ou pharmacien. Les jeunes enfants et les personnes plus vulnérables aux infections peuvent être plus malades.	

Pour plus d'information: [Quebec.ca/problemes-sante-eaux-baignade](https://quebec.ca/problemes-sante-eaux-baignade)



ATTENTION !

LA MAJORITÉ DES NOYADES ONT LIEU DANS DES PLANS D'EAU NATURELS.

ADOPTÉZ DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES ET PORTEZ UNE VESTE DE FLOTTAISON.

BAIGNEZ-VOUS DANS DES LIEUX AMÉNAGÉS ET SURVEILLÉS.

RESPECTEZ LES AVERTISSEMENTS AFFICHÉS.



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :

Larry Bernier
Rollande Lecours
Pierre Arseneault, directeur général
Sylvie Héon, adjointe administrative

Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)



**Nous en possédons
3 exemplaires
dans la Municipalité :**

- ▶ 1 à la Coop,
- ▶ 1 à La Seigneurie du Triton,
- ▶ 1 à la caserne des pompiers
(à l'usage des premiers
répondants).

Ces appareils peuvent sauver des vies.

MAIRESSE

Madame Annic Bouchard
Tél. : 819-653-2238, poste 1 / Courriel : maireesse@lacedouard.ca

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238, poste 2 / Courriel : info@lacedouard.ca

RÉCEPTION - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238, poste 8 / Courriel : agente@lacedouard.ca

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2238, poste 5 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Monsieur Richard Lapointe
Tél. : 653-2238, Poste 4 / Courriel : adr@lacedouard.ca

COMPTABILITÉ

Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

COMMIS DE BUREAU

Madame Nancy Bergeron
Tél. : 819-653-2238, poste 8 / Courriel : adjointe@lacedouard.ca



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 11 août 2026 à 18 h
Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2026

13 janvier	14 avril	14 juillet	13 octobre
10 février	12 mai	11 août	10 novembre
10 mars	9 juin	8 septembre	8 décembre

Toutes les assemblées débiteront à 18 h.

Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.